

COMITÉ DE SUIVI DES RETRAITES AVIS 2026

Présentation de l'avis au COR le 24/09/2026

Contexte de l'avis

La conférence TER

La suspension de la réforme de 2023

- Un décalage d'une génération, pas d'impact sur l'âge de départ après 2033
- Coût transitoire de près de 2 Md€ par an, 13 Md€ de dette cumulée

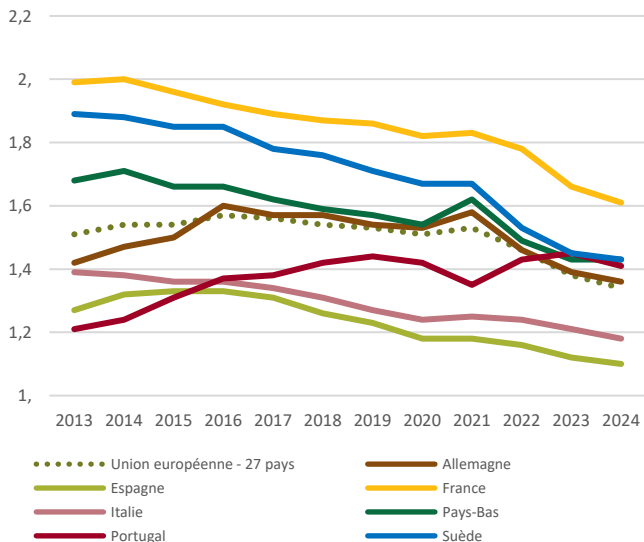
Les nouvelles hypothèses du COR

- Démographie : hypothèses prenant en compte les évolutions récentes
- Variables macro : légère dégradation en début de période
- Hypothèse d'indexation de l'Agirc Arrco

Les nouvelles hypothèses démographiques

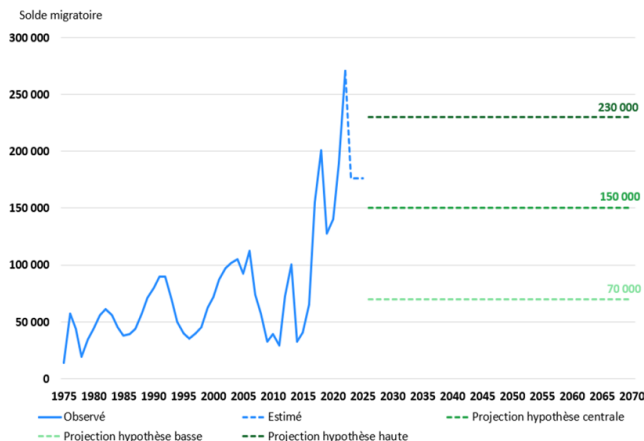
Natalité

- De 1,8 à 1,45 enfant par femme
- Forte incertitude sur la suite



Solde migratoire

- De +70 000 à +150 000
- Là aussi forte incertitude, évolutions passées erratiques
- Approfondir la prise en compte des taux d'emploi des immigrés

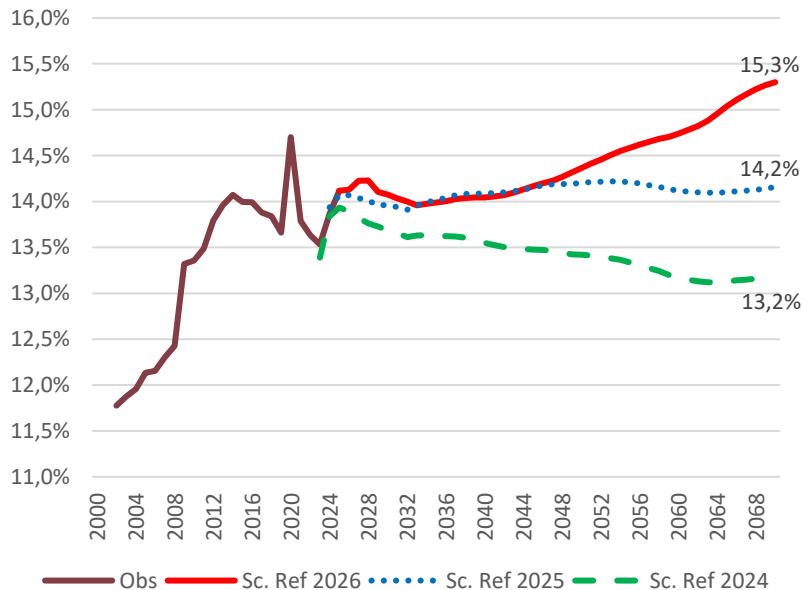


Espérance de vie

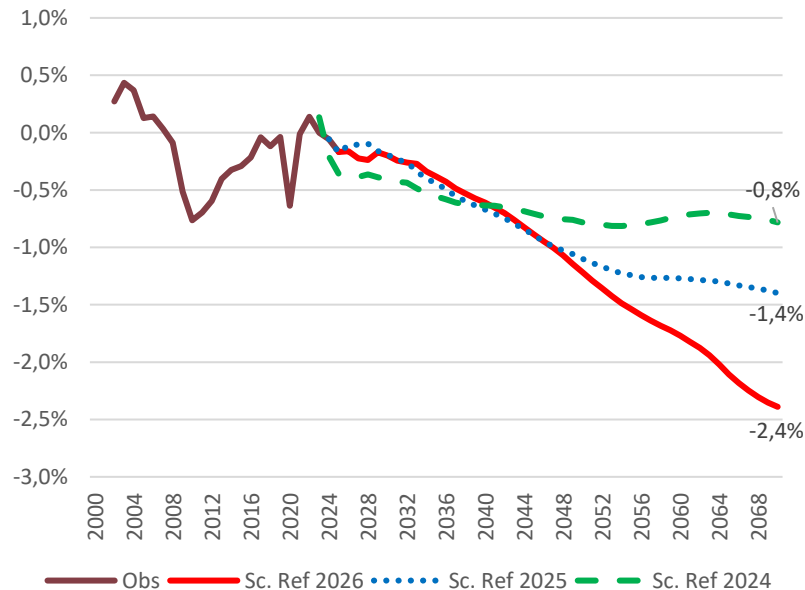
- Une tendance un peu moins positive que par le passé

Perspectives financières (1/2)

Dépenses de retraite en % du PIB, jusqu'à 2070

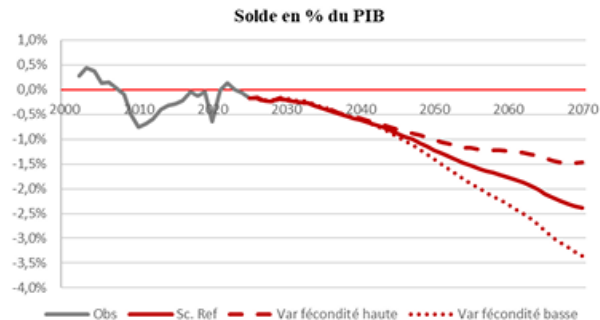
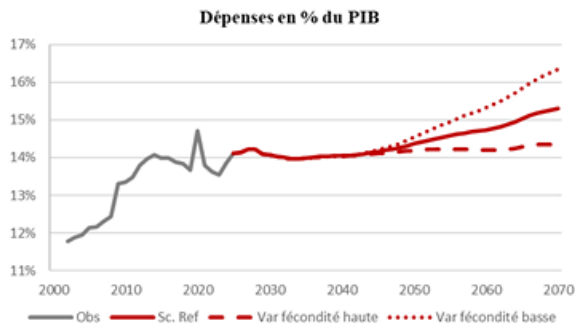


Solde du système de retraite en % du PIB, jusqu'à 2070

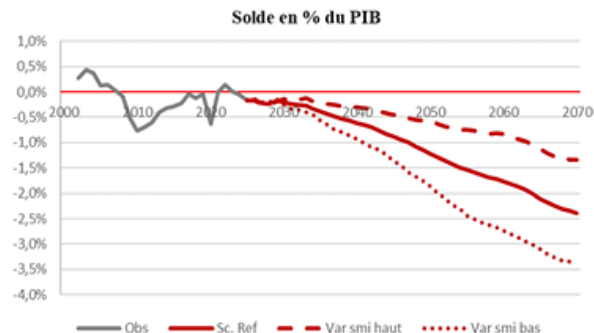
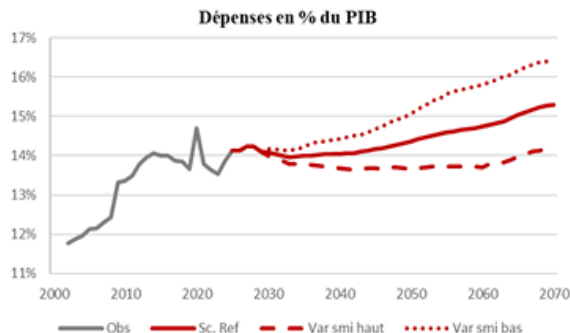


Perspectives financières (2/2)

Sensibilité à
l'hypothèse de
fécondité

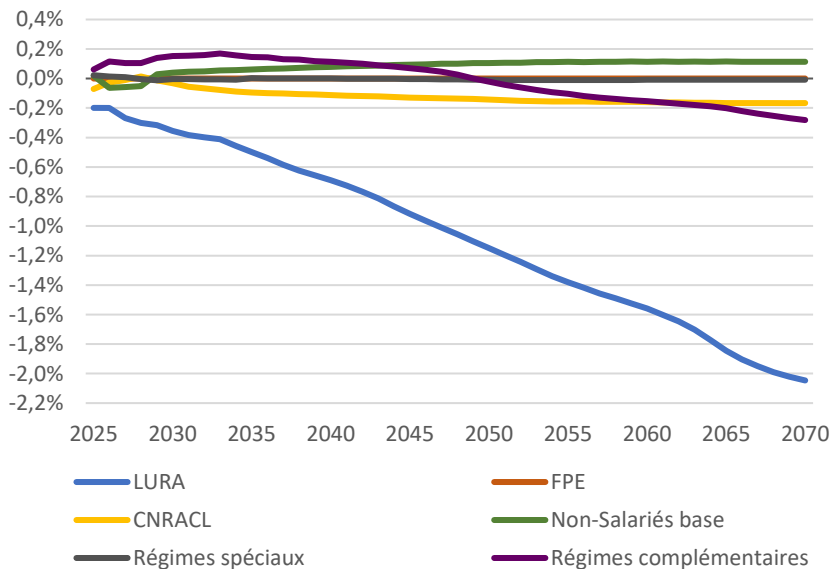


Sensibilité à
l'hypothèse de
solde migratoire



Perspectives financières par régime

La priorité est l'équilibrage du régime général



Les régimes de la fonction publique

- FPE

Projections : hypothèses de primes et de contractuels
 Les travaux en cours sur une évolution du CAS Pensions... Quel taux de cotisation employeur ?
 La nécessaire ouverture d'une réflexion sur la compensation démographique

- CNRACL

Déséquilibre persistant malgré la forte hausse des cotisations
 Quels scénarios de financement à moyen-terme ?

Indicateurs de suivi du système de retraite

Constat

- Un solde cumulé de -15 points de PIB sur 25 ans pour le RG, soit 13% de la dette publique
- L'évolution des taux de remplacement, la durée de retraite, le niveau de vie des retraités, les écarts f/h

Limites

Avis 2025 du CSR :

- Le CSR doit suivre des indicateurs mais qui comportent peu d'objectifs chiffrés
- Certains indicateurs manquent de cohérence ou de précision
- Donc travail à mener pour les rénover

Propositions

- Fixer des cibles chiffrées aux indicateurs de pilotage pour évaluer si le système s'éloigne de ses objectifs
- Certains indicateurs de pilotage peuvent être accompagnés par des indicateurs d'éclairage
- Harmoniser les horizons temporels (25 ans)
- Ajouter des indicateurs : taux de remplacement pour un cadre ; taux d'emploi des seniors

Recommandation du CSR (1/2)

Rappel de la recommandation 2025

- L'objectif de pérennité financière n'est pas atteint, ni à 5 ans ni encore moins à 25 ans, en particulier pour le RG
- Des mesures devront être prises pour assurer l'équilibre dans la décennie 2030
- Le CSR avait émis dans son avis 2025 une recommandation pour assurer l'équilibre en 2030, en recommandant une sous-indexation cumulée d'au moins 1,9 point d'ici 2030

Le CSR réitère sa recommandation en 2026

- Une sous-indexation figurait dans le texte initial du PLFSS 2026 mais n'a pas été adoptée par l'AN
- Le déficit prévu par le COR serait de 6,8 Md€ en 2030
- **Le CSR réitère sa recommandation de sous-indexation cumulée de 2 points au moins d'ici 2030**
- **En précisant qu'il souhaite que la réforme de 2023 aille à son terme (à défaut, la trajectoire serait dégradée)**



cf. page suivante

Recommandation du CSR (2/2)

Pas de recommandation de hausse des cotisations

- Le CSR ne peut pas recommander de hausse de taux au-delà de 28%, qui est de toute façon un taux déjà élevé dans l'OCDE
- Enjeu du redressement de l'ensemble des finances publiques pour l'affectation d'autres ressources

Dans l'attente de la reprise de la hausse de l'AOD et de la DAR, ne pas baisser l'âge de fin d'activité

- Le principal enjeu pour la croissance et les ressources publiques est la hausse du taux d'emploi
- Jouer sur les paramètres d'âge et durée serait délicat pendant la montée en charge de la réforme de 2023
- Il reste possible de revoir les paramètres des carrières longues
- D'autres mesures ne doivent pas conduire à abaisser l'âge moyen de départ

Agir sur l'indexation des pensions

- L'étude du niveau de vie montre qu'il existe des marges de manœuvre pour utiliser ce levier
- Mesure déjà en vigueur à l'Agirc Arrco
- Prudence néanmoins car cet ajustement répété dans la durée ne serait pas soutenable socialement à long-terme

Discussion sur le pilotage et la gouvernance des retraites (1/2)

Les paramètres pour équilibrer les retraites

- Augmenter l'âge de fin d'activité
- Augmenter les prélèvements pour la retraite
- Baisser le niveau des pensions

Une priorité : augmenter le taux d'emploi des seniors

- Liens entre paramètres de la retraite et finances publiques
- Seul paramètre de pilotage favorable à la croissance

Commentaires sur les leviers du pilotage

- **Les risques d'un système sans âge de référence**
- **Âge ou durée** : des effets proches mais pas identiques
- **Agir par la décote** : prendre en compte les tendances récentes
- Mieux lier indexation des pensions liquidées et taux de liquidation des nouvelles pensions
- La sous-indexation différenciée doit être maniée avec prudence
- Veiller à la cohérence des ressources affectées aux retraites

Le CSR propose un cadre de pilotage rénové

- Une règle d'or
- Une trajectoire d'augmentation de l'âge de fin d'activité
- Un comité d'alerte, et un coefficient de soutenabilité se déclenchant automatiquement en cas d'alerte
- Concilier la soutenabilité financière et le respect des objectifs du système de retraite

Discussion sur le pilotage et la gouvernance des retraites (2/2)

Réflexions sur un transfert de la gouvernance du RG aux partenaires sociaux

- Des avantages mais aussi des risques, qui semblent maîtrisés dans le cadre des règles de pilotage proposées *supra*
- La question du respect de l'équité entre régimes doit être prise en compte
- Les comparaisons internationales montrent que la compétence est toujours exercée par les pouvoirs publics
- Une articulation complexe des rôles respectifs du Gouvernement, du Parlement et des partenaires sociaux – le CSR publie en annexe une analyse juridique détaillée